

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 21 août 2017

Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni le lundi 21 août 2017, à 20h30, à la mairie, sous la présidence de Michel BOIVIN, maire.

Étaient présents : Anne-Marie DAUVIN, Valérie FRÉMOND, Christian GOUX, Sylvie LAVILLE, Danielle LEBARBIER, Jean-Claude LECONTE, Alain MARIE, Christian MONTCUIT, Thierry MOURLON, Valérie RENOUF, Béatrice RIBES, Raymond ROBIN, Charly SAUSSAYE.

Absents excusés : Sonia BAUDOUIN, Mélanie DAUVIN, Jessica DEVÉ.

I. Élection du secrétaire

Anne-Marie DAUVIN a été élue secrétaire.

II. Procès-verbal de la séance du jeudi 27 juillet 2017

Il est approuvé à l'unanimité.

III. Fixation du prix des repas à la cantine pour l'année scolaire 2017-2018

Sylvie LAVILLE, maire-adjointe à la cantine scolaire, propose au conseil municipal d'augmenter le prix du repas enfant de 0.05€ pour l'année scolaire 2017/2018 et de maintenir à l'identique les prix des repas du mardi et du mercredi (journées rencontre seniors). Béatrice RIBES suggère que les prix des repas pour les adultes du mardi et du mercredi soient également augmentés.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide d'augmenter de 0.10€ les prix des repas à la cantine scolaire pour l'année 2017/2018, soit :

- repas enfant : 3.50€ (au lieu de 3.40€)
- journée rencontre le mardi : 4.60€ (au lieu de 4.50€)
- journée rencontre le mercredi : 5.60€ (au lieu de 5.50€)

IV. Convention entre la commune de Blainville-sur-mer et GRDF pour l'installation et l'hébergement des équipements nécessaires à la mise en place de l'infrastructure de télé-relève des compteurs communicants pour la distribution publique de gaz naturel

Le maire indique que, depuis plusieurs années, les attentes des fournisseurs de gaz s'expriment en faveur d'une plus grande fiabilité du comptage, d'une augmentation de la fréquence des relevés pour une meilleure maîtrise des consommations, de la mise à disposition de données pour une facturation systématique sur index réels. Dans le même temps, les progrès technologiques offrent de nouvelles possibilités pour mieux suivre la consommation des clients et rapatrier leurs index de consommation.

Les travaux de la commission de régulation de l'énergie et de GRDF ont conduit à la conclusion qu'une solution technique performante, à un coût acceptable par la communauté, fiable dans le temps, pouvait être conçue.

Le projet compteurs communicants gaz de GRDF a un objectif double. Il s'agit d'améliorer la qualité de la facturation et la satisfaction des clients par la mise à disposition plus fréquente de données de consommation.

La commune de Blainville-sur-mer hébergera les équipements nécessaires à la mise en place de l'infrastructure de télé-relève sur l'un des poteaux d'éclairage du stade. GRDF installera les nouveaux compteurs pour l'ensemble des administrés à partir de 2018.

Le maire propose à l'assemblée d'adopter les termes de cette convention de partenariat, sachant que l'installation sera à la charge de GRDF.

Le conseil municipal, ayant entendu l'exposé du maire ;

vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-29 ; la commission des finances et des affaires générales entendue le mardi 25 juin 2013 ;

après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- approuve les termes de la convention à intervenir avec la société GRDF ;
- autorise le maire à signer cette convention.

V. Proposition d'arbitrage vers taux fixe d'un contrat de prêt

Le maire présente la proposition d'arbitrage vers taux fixe à la date du 01/11/2017 du prêt n°001, en exécution du contrat de prêt n°MON233501EUR.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance en tous ses termes de l'offre établie par SFIL jointe en annexe, et après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

Article 1 : Arbitrage vers taux fixe du prêt n°MON233501EUR001

Il est décidé de procéder, à la date du 01/11/2017, à l'arbitrage vers taux fixe du prêt n°001, en exécution du contrat de prêt n°MON233501EUR, aux conditions visées à l'Article 2.

Article 2 : Caractéristiques et conditions financières de l'arbitrage vers taux fixe du prêt n°MON233501EUR001

Caractéristiques du prêt n°MON233501EUR001 :

Prêteur : Caisse Française de Financement Local

Emprunteur : Commune de Blainville-sur-mer

Score Gissler : 1A

Date d'effet de l'arbitrage vers taux fixe : 01/11/2017

Capital restant dû à la date d'effet de l'arbitrage vers taux fixe : 72 947,98 €

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 21 août 2017

Caractéristiques et conditions financières de la tranche à taux fixe :

Montant : 72 947,98 €

Durée d'amortissement : 12 échéances d'amortissement, soit jusqu'au 01/11/2020

Durée d'application du taux d'intérêt : 12 échéances d'intérêts, soit jusqu'au 01/11/2020

Périodicité des échéances d'amortissement et d'intérêts : trimestrielle

Mode d'amortissement : personnalisé

Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 0,61%

Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours

Remboursement anticipé : se référer aux dispositions contractuelles relatives au remboursement anticipé d'une tranche à taux fixe

Taux effectif global : 0,61 % l'an ; soit un taux de période : 0,152 %, pour une durée de période de 3 mois

Article 3 : Etendue des pouvoirs du signataire

Le maire est autorisé à signer la proposition établie par la Caisse Française de Financement Local, et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

VI. Règlement du PLU

Christian GOUX, maire-adjoint à l'urbanisme, informe le conseil municipal des dernières modifications apportées au règlement du PLU lors de la réunion de travail de la commission de l'urbanisme élargie avec la DDTM, la chambre d'agriculture de la Manche, le conseil départemental, les communes limitrophes.

Il demande au conseil municipal de bien vouloir approuver ce règlement. Après en avoir débattu, le conseil municipal approuve le règlement du PLU, tel qu'il lui a été présenté.

Le maire donne le calendrier prévisionnel des dernières étapes avant l'entrée en application du nouveau PLU : passage en commission des sites puis en conseil de la CMB et envoi par la CMB à la préfecture courant octobre-novembre ; enquête publique de la mi-janvier à la mi-février 2018, approbation du PLU et arrêté de monsieur le Préfet en avril-mai 2018.

VII. Lancement de la procédure du choix d'un architecte pour la construction de la salle polyvalente

Christian GOUX, maire-adjoint à l'urbanisme, informe le conseil municipal qu'un appel à concurrence va être lancé pour la mission de maîtrise d'œuvre en vue de la construction de la nouvelle salle polyvalente.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité, charge le maire-adjoint à l'urbanisme du suivi de cette opération et l'autorise à signer tous actes s'y rapportant.

VIII. Questions diverses

1. Transformation du POS en PLU – règlement d'une facture à l'EURL ENVIR'EAU

Le maire rappelle que, par délibération du 4 mars 2015, le conseil municipal a accepté la reprise des études du PLU par l'EURL ENVIR'EAU, pour un montant total HT de 11 600€. Il ajoute que les factures payées depuis s'élèvent à 11 100€ HT et il présente la facture de 1 400€ HT établie par le bureau d'études pour la réalisation du dossier en vue du passage en commission des sites. Il précise que cette somme était prévue dans le contrat initial avec l'Atelier MAUFRA COULON.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

autorise le maire à payer au bureau d'études ENVIR'EAU la somme de 1 400€ HT susvisée.

2. Parcelles mobilhomes : changement de locataire

Mme Christiane TRAVERS, locataire de la parcelle 27F, a vendu son mobilhome à Mme Claudine ERNOUF, domiciliée à Marigny.

Il convient d'établir le nouveau contrat de location à compter du 1^{er} août 2017.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte le changement de locataire susvisé et charge le maire de l'accomplissement des formalités habituelles.

3. Annulation de la subvention 2017 à l'AJB

Le maire indique que l'AJB section football est une association d'intérêt communautaire qui doit être financée par la communauté de communes Coutances mer et bocage.

Il demande au conseil municipal de bien vouloir annuler la subvention 2017 à l'AJB section football de 1 500€, votée le 06 avril dernier, qui n'a pas été versée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

décide d'annuler la subvention à l'AJB section football pour l'année 2017, d'un montant de 1 500€.

4. Nouvelles communales

Sylvie LAVILLE, maire-adjointe au camping et Christian MONTCUIT, président de la commission du camping, rendent compte de la fréquentation estivale en légère baisse, mais rien de catastrophique, et de la tenue de la réunion avec les pétitionnaires qui s'est déroulée dans une ambiance très constructive.

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 21 août 2017

Le maire informe le conseil municipal que monsieur Bertrand LESTELLE, architecte en charge de l'aménagement du bourg, doit rendre une première esquisse. Il propose que l'avant-projet d'aménagement soit examiné par les commissions de l'urbanisme et des travaux dès sa remise par monsieur LESTELLE.

Le maire donne lecture de la lettre de monsieur André LETOURNEUR de Bréhal se plaignant de la fermeture des toilettes de l'office de tourisme à 18 heures et de sa réponse.

5. Nouvelles communautaires

Le maire donne lecture des courriers qui lui ont été adressés par monsieur le maire d'Agon-Coutainville, apportant des précisions quant à la fréquentation touristique de juillet d'une part, par monsieur le maire de Quettreville-sur-Sienne demandant une réunion anticipée de la CLECT, d'autre part.

L'objet du jour étant épuisé, la séance a été levée à 21h40.